

**OBJET MANDAT D'ETUDE POUR LA RESTRUCTURATION  
DU CAMPUS DE MOUFIA**

**APPROBATION DU DOSSIER DE CLOTURE ET QUITUS A LA SEDRE**

---

La Commune a confié à la SEDRE, par convention de mandat d'études du 16 octobre 1997, la mission de procéder en son nom et pour son compte aux études de restructuration du Campus de Moufia et ses incidences sur le développement des quartiers environnants.

L'étude s'est décomposée en deux phases :

1. diagnostic : enquête de mobilité, de stationnements, de comptage et de fréquentation des transports en commun, avec la collaboration de l'Université et du Rectorat ;  
  
ces enquêtes mettent en évidence les dysfonctionnements et les facteurs essentiels d'évolution des comportements individuels ;
2. définition des besoins, d'élaboration des scénarios d'évolution urbaine et de propositions d'interventions.

Le rapport met en avant trois orientations prioritaires :

- l'amélioration de l'accessibilité,
- le stationnement,
- la définition d'une campagne de communication ciblée à l'attention du public universitaire, en faveur des transports en commun.

L'ensemble de ces orientations a fait l'objet de fiches actions accompagnées d'un plan de cohérence d'ensemble.

La totalité de l'étude a été remise à la Commune en 2003 et les diverses modalités prévues à la Convention, permettant de constater que la SEDRE s'est correctement acquittée de ses obligations ont été exécutées.

Dès lors, le dossier de clôture a été remis à la Commune en septembre 2004, puis actualisé jusqu'à ce jour.

Le bilan financier de clôture s'établit comme suit :

- total des dépenses 44 705,35 € TTC (honoraires d'études et de mandat),
- total des recettes 44 705,35 € TTC (remboursements de la Commune).

La Commune ayant versé 46 236,29 € TTC à la SEDRE en remboursements, la SEDRE lui propose de lui remettre la somme de 1 530,94 € TTC égale au résultat final excédentaire de l'opération.

**Rapport n° 08/9-33**

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous demande :

- d'approuver le dossier de clôture du mandat d'étude de « restructuration du Campus de Moufia », et notamment les comptes présentés par la SEDRE ;
- de donner quitus définitif de sa gestion à la SEDRE, sous réserve du versement à la Commune par ladite Société d'une somme de 1 530,94 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET MANDAT D'ETUDE POUR LA RESTRUCTURATION  
DU CAMPUS DE MOUFIA

APPROBATION DU DOSSIER DE CLOTURE ET QUITUS A LA SEDRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal sous les Chapitre 77 et Article 778 ;

Sur le RAPPORT N° 08/9-33 du Maire ;

Vu le rapport de LOWINSKY Jacques, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions 1° Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et 2° Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

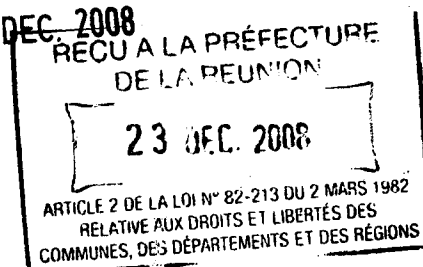
Approuve le dossier de clôture du mandat d'étude de « restructuration du Campus de Moufia », et notamment les comptes présentés par la SEDRE.

**ARTICLE 2**

Donne quitus définitif de sa gestion à la SEDRE, sous réserve du versement à la Commune par ladite Société d'une somme de 1 530,94 € TTC.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le

18 DEC. 2008



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE